

L'évaluation des politiques publiques en Allemagne

Adam Baïz
Pierre-Henri Bono



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Table des matières

Résumé	2
Introduction : le contexte institutionnel	3
Axe I – La vitalité académique de l'évaluation d'impact	7
1. L'Allemagne, grande productrice d'évaluations <i>ex post</i> ces quinze dernières années	7
2. La prédominance d'instituts de recherche non universitaires	8
3. Des évaluations qui portent majoritairement sur la thématique de l'emploi	10
Axe II – Place des évaluations d'impact dans le processus de décision	11
1. Le rôle central de la DeGEval dans la diffusion de pratiques d'évaluation	11
2. Des évaluations <i>ex post</i> obligatoires	11
3. ...mais de qualité, de transparence et d'utilité variables	12
Annexe 1 – Grille d'analyse par pays	15
Annexe 2 – Dates clés de l'évaluation	19
Annexe 3 – Principaux instituts de recherche	21
Annexe 4 – Les réformes Hartz	25
Références et sources	27

Résumé

Ce document de travail examine la production d'évaluations d'impact et leur place dans le processus de décision en Allemagne. Il s'inscrit dans une série de six monographies ayant pour objectif de comparer la France aux pays considérés comme les plus avancés dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, à savoir la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne et le Canada.

Ces monographies reposent sur les résultats de l'analyse bibliométrique publiée par France Stratégie en décembre 2018, sur des analyses documentaires (littérature scientifique et documentation institutionnelle) et sur des entretiens avec les acteurs nationaux de l'évaluation. L'influence des évaluations est examinée selon trois critères : l'ouverture du milieu administratif aux chercheurs en économie ; l'existence de dispositifs formels favorisant la mise en œuvre d'évaluations d'impact ; enfin, le degré de diffusion et d'influence de ces évaluations sur le public et sur les décideurs.

En Allemagne, dès la fin des années 1960, les ministères fédéraux deviennent les principaux initiateurs de l'évaluation des politiques et des programmes publics, tandis que le Parlement fédéral assure une fonction de contrôle de l'efficacité des dépenses publiques. En outre, le caractère fédéral de la République d'Allemagne influence le paysage de l'évaluation, celle-ci étant parfois commandée par les *Länder*. Les principaux acteurs de l'évaluation sont les instituts de recherche indépendants (WBZ, DIW, IZA, etc.), qui sont le plus souvent des entreprises privées à but non lucratif.

Bien qu'obligatoires depuis 2000, et contrôlées par le Conseil national de contrôle de la réglementation (*Normenkontrollrat* - NKR), les études *ex ante* des projets de loi restent rares. Quant aux évaluations *ex post*, dont l'Allemagne est la troisième productrice mondiale, elles sont depuis 2013 obligatoires, dans un délai de trois à cinq ans, pour toute loi dont le coût de conformité dépasse le million d'euros. L'évaluation *ex post* de l'efficacité des réformes du marché du travail de 2004, dites réformes *Hartz*, est un exemple emblématique, puisqu'elle a mobilisé plus de 20 instituts de recherche, environ 100 chercheurs et un budget de plus de 10 millions d'euros. Et s'il n'existe pas à ce jour de procédure générale sur la mise en œuvre d'évaluation *ex post*, ni de structure fédérale pour en contrôler la qualité, la Société d'évaluation allemande (*DeGEval*) joue un rôle crucial dans la professionnalisation des évaluateurs, notamment par la diffusion de guides méthodologiques.

Enfin, le financement des évaluations et leur publicité ne sont pas imposés ni encadrés par la loi, ce qui peut expliquer l'utilisation relativement faible des évaluations par les décideurs politiques. Pour mieux articuler l'évaluation et la décision politique, quelques *Länder* ont par exemple développé des législations *sunset*, c'est-à-dire qui incluent une date automatique d'expiration et donc le plus souvent une évaluation *ex post*.

Mots clés : évaluation d'impact, politiques publiques, *ex post*, *ex ante*, administration, Allemagne

L'évaluation des politiques publiques en Allemagne

Adam Baïz¹ et Pierre-Henri Bono²

Introduction : le contexte institutionnel³

Une institutionnalisation précoce du contrôle des politiques publiques

Dès la fin des années 1960, et à mesure qu'ils acquièrent une autonomie par rapport à la Chancellerie fédérale, les ministères fédéraux deviennent les principaux initiateurs de l'évaluation des politiques et des programmes publics. L'implication en matière d'évaluation est toutefois très variable d'un ministère à l'autre, certains ministères étant davantage impliqués comme le ministère de l'Économie et de l'Énergie et le [ministère](#) du Travail et des Affaires sociales. Si l'Assemblée parlementaire – le *Bundestag* – est relativement peu engagée dans l'exercice d'évaluation, les [commissions parlementaires](#) peuvent réaliser des auditions de parties prenantes ou d'experts et peuvent également commander des évaluations. En outre, le caractère fédéral de la République d'Allemagne influence le paysage de l'évaluation, celle-ci étant parfois commandée par les Länder, ces États fédérés d'Allemagne, qui sont dotés de nombreux pouvoirs notamment en matière de police, d'éducation et de culture, et auxquels revient également la mise en œuvre des lois fédérales.

En 1969, l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement de coalition sociale-libérale⁴ réformiste entraîne l'Allemagne dans un cycle d'interventions publiques planifiées. C'est aussi à ce moment qu'apparaît la nécessité d'évaluer la pertinence et l'efficacité des choix de politiques publiques, afin de réallouer les fonds publics vers les programmes les plus efficaces. En 1970, une loi fédérale impose un contrôle de la performance (*Erfolgskontrollen*) de l'action gouvernementale, mais l'évaluation consiste alors, pour l'essentiel, en des avis experts produits par les hauts fonctionnaires d'administration. Il faudra attendre près de deux

¹ Chef de projet, coordonnateur de l'évaluation des politiques publiques à France Stratégie. Remerciements à Vincent Aussilloux et Rémi Lallement pour les relectures et les compléments apportés, et à l'ensemble des experts interrogés.

² Économètre, CEVIPOF-Sciences Po.

³ La rédaction de cette fiche s'appuie sur la grille d'analyse établie collectivement pour le benchmark des six pays et disponible en annexe 1. Elle se fonde sur une analyse de la littérature disponible, la consultation des sites internet des institutions concernées et plusieurs entretiens (voir l'annexe Références et sources).

⁴ La coalition sociale-libérale (*sozialliberale Koalition*) ou coalition rouge-jaune (*rot-gelbe Koalition*) rassemblait le Parti social-démocrate (SPD) et le Parti libéral-démocrate (FDP).

décennies pour que l'évaluation se professionnalise et se diffuse plus largement, notamment avec l'ouvrage de référence de Wottawa et Thierau (1998). La réunification de l'Allemagne en 1990 catalysera l'utilisation de l'évaluation, en particulier pour apprécier les effets des fonds d'aide européens (Furubo *et al.*, 2002). Aussi une littérature académique en langue allemande autour de l'évaluation commence-t-elle à émerger, sous une certaine influence des auteurs américains.

En 1997 est créée la Société d'évaluation allemande (*DeGEval*) dont le rôle est de produire un cadre méthodologique pour l'ensemble des acteurs de l'évaluation et de la conception de politiques publiques, et de favoriser ainsi les bonnes pratiques. Cette mission de standardisation est menée par le biais de différents guides et publications, diffusés en Allemagne mais aussi en Autriche et en Suisse (Struhkamp, 2007). En 2000, dans l'esprit du *New Public Management* (*Neues Steuerungsmodell*), une révision par le gouvernement fédéral des règles de procédure des ministères fédéraux, les *Joint Rules of Procedure of the Federal Ministries* (*GGO* en allemand), rend les études d'impact obligatoires pour chaque projet de loi. Mais cette obligation reste assez peu mise en œuvre (Zeitz, 2016) : en 2006, plus de la moitié des projets de loi indiquaient ne pas avoir d'impact sur les dépenses publiques et moins de 10 % des propositions de loi mentionnaient la mise en place d'une évaluation *ex post*.

En vertu d'une décision du gouvernement fédéral du 28 mars 2012⁵, l'évaluation *ex post* des réglementations est depuis 2013 obligatoire pour toute loi dont le coût de conformité dépasse un million d'euros. Elle doit être réalisée trois à cinq ans après l'adoption de la réglementation. L'évaluation *ex post* de l'efficacité des réformes du marché du travail de 2004, dites réformes *Hartz*, est à cet égard emblématique. Elle a été possible par la relativement grande disponibilité des données concernant le marché du travail. Cependant, il n'existe pas à ce jour de procédure générale sur la mise en œuvre d'évaluation *ex post*, ni de structure fédérale pour en contrôler la qualité.

Une prédominance des instituts de recherche non universitaires

L'Allemagne est un État fédéral composé de 16 Länder qui bénéficient d'une autonomie relativement importante. Chaque *Land* a sa propre constitution (*Verfassung*), est doté d'un Parlement (*Landtag*) et d'un gouvernement (*Landesregierung*), et peut lever des impôts. Il est souverain en matière de culture, d'aménagement du territoire, de police ou encore d'enseignement supérieur, mais peut aussi se voir accorder par la Fédération des compétences plus larges et donc légiférer en matière de droit civil, droit pénal, droit économique, droit du travail, politique du logement ou encore politique énergétique. L'État fédéral, par contraste, ne peut légiférer que pour un besoin uniforme à l'échelle nationale, les Länder ayant alors la responsabilité de faire respecter les décisions fédérales sur leur territoire.

L'administration publique se compose de 14 ministères fédéraux et d'environ 200 institutions fédérales, dont la Chancellerie, rattachée au chancelier fédéral (aujourd'hui la chancelière Angela Merkel). S'ajoutent à cela près de 200 corps administratifs autonomes qui regroupent principalement le secteur de l'assurance sociale. Toutes ces entités travaillent de manière indépendante, les compétences et le pouvoir étant divisés de manière horizontale et verticale. Ainsi, par exemple, les autorités fédérales ne possèdent pas le pouvoir de demander les données sur divers indicateurs de performance des Länder, même lorsque les

⁵ Mesure prise dans le cadre du Programme de travail « Mieux légiférer » (« *Bessere Rechtsetzung* »).

fonds dépensés proviennent d'organismes fédéraux. Le Parlement fédéral a le pouvoir de contrôler chaque euro dépensé par un organisme public ou pour toute action publique, dans une logique d'efficacité des dépenses publiques : à cet égard, il commande près de 200 rapports par an, dont 80 environ de manière régulière. À tous les niveaux de gouvernance, des audits sont par ailleurs menés pour vérifier la régularité des procédures fédérales de construction des budgets et des dépenses.

Les principaux acteurs de l'évaluation en Allemagne sont les instituts de recherche indépendants, les structures gouvernementales et la Société allemande d'évaluation.

Les instituts de recherche indépendants⁶

Si l'évaluation commence à se développer dans le monde universitaire (Wollman, 1997), et davantage dans les cabinets privés, elle reste largement le fait des instituts (Blum et Schubert, 2013) : plus ou moins liés aux structures gouvernementales et au monde universitaire, ces instituts sont très présents dans le débat économique et sont également producteurs de données statistiques. Ces instituts sont régulièrement commissionnés par les ministères pour mettre en œuvre l'évaluation de programmes ou de politiques publiques. Parmi eux figurent notamment le Centre de sciences sociales de Berlin (*Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung, WZB*), l'Institut allemand pour la recherche économique (*Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung, DIW*), l'Institut pour la recherche économique en Rhénanie-du-Nord-Westphalie – Essen (*Rheinisch-Westfälisches Institut für Wirtschaftsforschung - Essen, RWI Essen*) ou encore l'Institut pour la recherche économique Ifo (*Ifo Institut für Wirtschaftsforschung*). D'autres instituts sont spécialisés : autour de l'emploi figurent par exemple l'Institut d'économie du travail (*Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit, IZA*), l'Institut pour la recherche sur l'emploi (*Institut für Arbeitsmarkt und Berufsforschung, IAB*) et l'Institut de sciences sociales appliquées (*Institut für angewandte Sozialwissenschaft, Infas*), tandis qu'autour de l'aide au développement peuvent être cités le Centre d'évaluation de l'université de Sarrebruck (*Centrum für Evaluation der Universität des Saarlandes, CEval*), le Centre pour l'évaluation et le développement (*Zentrum für Evaluation und Entwicklungsforschung, C4ED*), et l'Institut allemand pour l'évaluation et le développement (*Deutsches Evaluierungsinstitut der Entwicklungszusammenarbeit, DEval*).

Le statut légal de ces instituts est variable. Certains sont des entreprises privées, le plus souvent à but non lucratif et à financement partiellement public. D'autres sont statutairement liés à des autorités administratives à l'instar de l'IAB, créé par le ministère du Travail et des Affaires sociales, le DEval, créé par le ministère de la Coopération et du Développement, ou encore l'Institut allemand de la Jeunesse (*Deutsches Jugendinstitut - DJI*), créé à l'initiative du Bundestag. Les instituts de recherche disposent de financements et de personnels relativement importants, au moins depuis les années 2010 : l'IAB dispose d'un budget annuel compris entre 30 et 40 millions d'euros (Mosley 2011) et de 274 personnes (dont 187 académiques en 2017), de même pour le DEval (7 millions d'euros, 50 agents), le DIW (20 millions d'euros, 180 agents, dont 100 chercheurs), le WZB (18 millions d'euros, et 350 agents dont 160 chercheurs) ou encore le RWI (10 millions d'euros, 97 agents).

⁶ Voir les annexes et les références pour plus d'informations.

Les structures gouvernementales

La présence de structures d'évaluation au sein des administrations publiques allemandes, les ministères en particulier, n'est pas systématique, et en conduit certaines à externaliser l'évaluation. En outre, les ministères font parfois appel à des instituts de recherche internationaux, comme l'institut privé de recherche économique *Prognos*. Ce dernier a réalisé en 2013, à la demande du Conseil national de contrôle de la régulation (*Normenkontrollrat*, *NKR*), un benchmark international relatif à l'évaluation *ex post*. À l'inverse, certaines administrations possèdent des cellules spécialisées, à l'instar de l'agence du ministère de l'Économie et de l'Énergie en charge du contrôle des exportations (*Bundesamt für Wirtschaft und Ausfuhrkontrolle*, *BAFA*), qui dispose depuis 2008 d'une unité d'évaluation formée aux sciences sociales, et qui est membre de la *DeGEval* (ce qui est perçu comme un gage d'amélioration de la qualité des évaluations). Disposent également d'un support de contrôle et d'évaluation le ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie (*Bundesministerium für Wirtschaft und Energie*, *BMWi*), le ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse (*Bundesministeriums für Familie, Senioren, Frauen und Jugend*, *BMFSFJ*) ou encore le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (*Bundesministerium für Bildung und Forschung*, *BMBF*).

Par ailleurs, le Conseil national de contrôle de la réglementation (*Normenkontrollrat* - *NKR*), créé en 2006 au sein de la Chancellerie, et composé pour l'essentiel de juristes, d'anciens responsables politiques et d'un secrétariat, joue un rôle important dans l'évaluation *ex ante* des projets de loi fédéraux, puisqu'il contrôle la pertinence des estimations de leurs coûts de mise en conformité⁷, avec l'appui du Bureau fédéral de la statistique (*Destatis*, l'équivalent allemand de l'Insee). Bien qu'il se considère indépendant du gouvernement dans la conduite de ses travaux, le NKR voit ses membres nommés pour cinq ans renouvelables par le Président fédéral sur proposition du gouvernement, tandis que son président est directement nommé par le Chancelier fédéral. Il est à noter que la Cour des comptes fédérale allemande, la *Bundesrechnungshof*, ne mène, en principe, pas d'évaluations (*Bundesrechnungshof*, 2014).

La Société allemande de l'Évaluation (*DeGEval*)

Bien que ne produisant pas elle-même d'évaluations, la Société allemande de l'Évaluation (*Deutsche Gesellschaft für Evaluation*, *DeGEval*) a depuis sa création en 1997 un rôle primordial dans le développement de standards d'évaluation. À ce jour, *DeGEval* compte plus de 850 membres (instituts de recherche, ministères, sociétés de conseil, etc.) et s'adresse à l'ensemble des acteurs publics et privés qui souhaitent réaliser ou utiliser des évaluations. En s'inspirant du modèle de la Société américaine d'évaluation (*AEA*), et associée aux travaux de l'OCDE en matière d'évaluation, elle est structurée en 17 groupes de travail (santé, éducation, économie, méthodes d'évaluation, formation des évaluateurs, etc.), qui sont créés ou défaits en fonction des besoins. Outre les guides⁸ qu'elle produit, la *DeGEval* édite depuis 2002 le *Journal of Evaluation* (*Zeitschrift für Evaluation*), réservé aux membres de son réseau, et rédige à l'issue de chacun de ses colloques annuels des documents de synthèse, ou *position papers*, sur les pratiques et les usages de l'évaluation en Allemagne.

⁷ « Compliance cost » en anglais : coût financier ou perte de temps occasionnés par une nouvelle réglementation (pour les citoyens, les administrations publiques ou les entreprises).

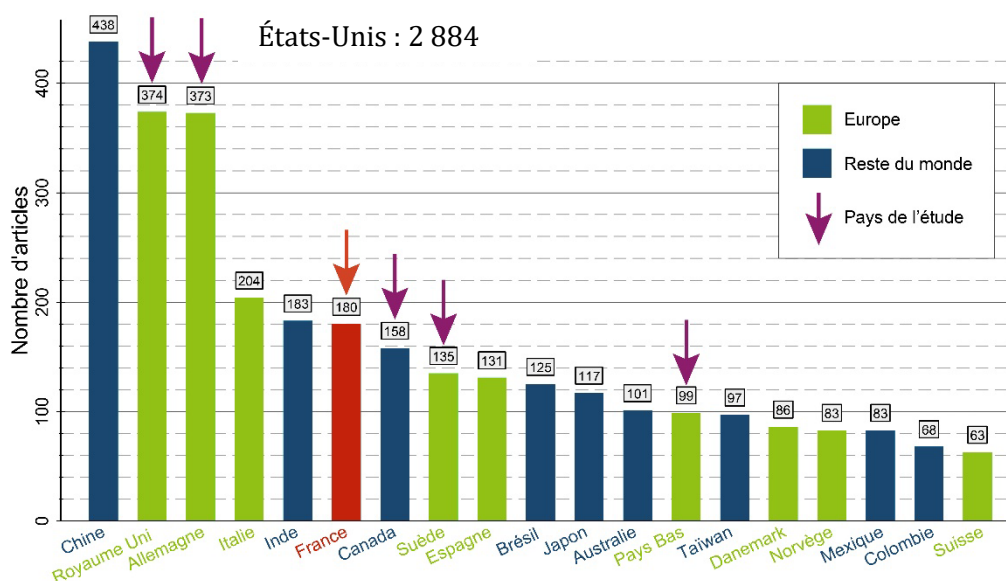
⁸ Voir par exemple la version en langue anglaise de son rapport : *Recommendations for Clients of Evaluations, An Introductory Brochure for the Field of Public Administration* (2008).

AXE I – LA VITALITÉ ACADÉMIQUE DE L'ÉVALUATION D'IMPACT

1. L'Allemagne, grande productrice d'évaluations *ex post* ces quinze dernières années

À partir de la base de données *EconLit*, nous avons identifié 373 évaluations d'impact qui concernent l'Allemagne sur la période 2000-2016. Ce volume de publication est identique à celui du Royaume-Uni et bien supérieur à la France. En nombre absolu de publications, l'Allemagne est en 3^e position mondiale après les États-Unis, largement en tête, et la Chine⁹.

Figure 1 – Volumétrie par pays pour le top 20



Note de lecture : on reporte les vingt premiers pays en fonction du nombre d'études qui leur est associé jusqu'en 2016. La valeur pour les États-Unis est reportée seulement en texte pour une meilleure lecture du graphique.

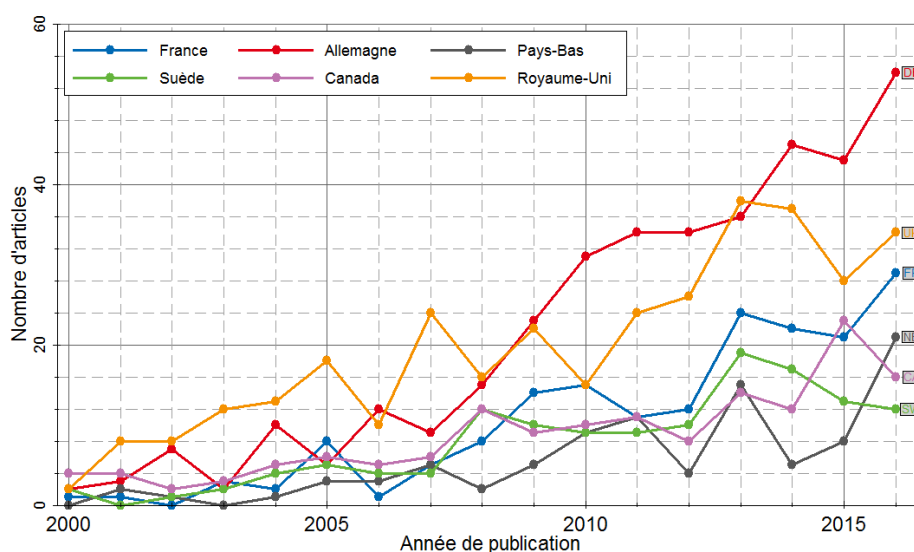
Source : *EconLit*, traitement des auteurs

En termes d'évolution (Figure 2), l'Allemagne présente une forte tendance haussière à partir de 2005. Entre 2003 et 2005, l'Allemagne a en effet largement réformé son marché du travail (réforme *Hartz*, voir Encadré 1). Ces réformes visaient à moderniser l'Agence fédérale de l'emploi, à améliorer l'appariement entre l'offre et la demande d'emploi et à fusionner les allocations chômage et minima sociaux dans une nouvelle prestation sociale de base. Cette tendance qui débute à la fin de la réforme Hartz est aussi concordante avec la mise à disposition de données microéconomiques de qualité à destination de la communauté scientifique (d'Hombres and Santangelo, 2019).

Si tous les pays de notre échantillon exhibent une tendance haussière en volume de publication, c'est en Allemagne que cette tendance est la plus prononcée. Désormais, pour les trois dernières années de notre échantillon de 2014 à 2016, plus de 40 études d'impact y sont publiées annuellement.

⁹ Voir Bono *et al.* (2018) pour une description détaillée de la méthode de bibliométrie.

Figure 2 – Nombre de publications par pays de l'échantillon sans les États-Unis, 2000-2016



Source : EconLit, traitement des auteurs

Encadré 1 – Les réformes Hartz

Dans un contexte de chômage rampant, le gouvernement allemand, sous la mandature de Gerhard Schröder, a décidé de mettre en œuvre entre 2003 et 2005 un ensemble de réformes visant à améliorer la flexibilité, la mobilité et l'efficacité du marché de l'emploi. Ces réformes tirent leur nom du responsable de la commission mise en place par Gerhard Schröder, Peter Hartz, alors directeur du personnel du groupe Volkswagen. Cette commission, composée d'hommes politiques et d'hommes d'affaires, a produit un rapport proposant 13 grandes directions (Hartz, 2002). À partir du rapport de la commission, quatre grandes lois ont été promulguées : elles touchent à la formation professionnelle, aux emplois à très bas salaire ou à temps partiel, à l'autoentreprise ou encore aux règles d'éligibilité aux allocations chômage.

L'évaluation des réformes Hartz est sans conteste l'évaluation la plus chère et la plus complète qui ait été conduite en Allemagne (10,3 millions d'euros). L'ensemble de l'évaluation a mobilisé plus de 20 instituts de recherche et environ 100 chercheurs ont analysé différents aspects de la réforme. Deux rapports d'évaluation, intermédiaire et final, commandés par le gouvernement fédéral ont été produits. Le tableau en annexe 3 reporte l'ensemble des instituts qui ont participé à l'évaluation. Le rapport final de l'évaluation résume sur plus de 2 000 pages ses résultats, relativement à la réforme organisationnelle de l'Agence fédérale de l'emploi et relativement à l'efficacité des réformes sur le marché de l'emploi. L'évaluation a en particulier analysé les effets sur la création d'entreprises, sur les salaires ou encore sur l'évolution du chômage.

2. La prédominance d'instituts de recherche non universitaires

Les principaux producteurs d'évaluation en Allemagne ne sont pas les universités, mais des instituts de recherche indépendants. Ainsi les cinq premiers producteurs d'évaluation sont des centres de recherche non universitaires. Néanmoins, ces centres ne sont pas tous totalement coupés du milieu universitaire, certains ayant été créés en coopération avec des universités (par exemple ZEW et CESifo). D'autres comme l'IAB assurent de fait l'exercice d'évaluation de ministères fédéraux.

Figure 3 – Top 20 des institutions pour l'Allemagne (métrique simple)

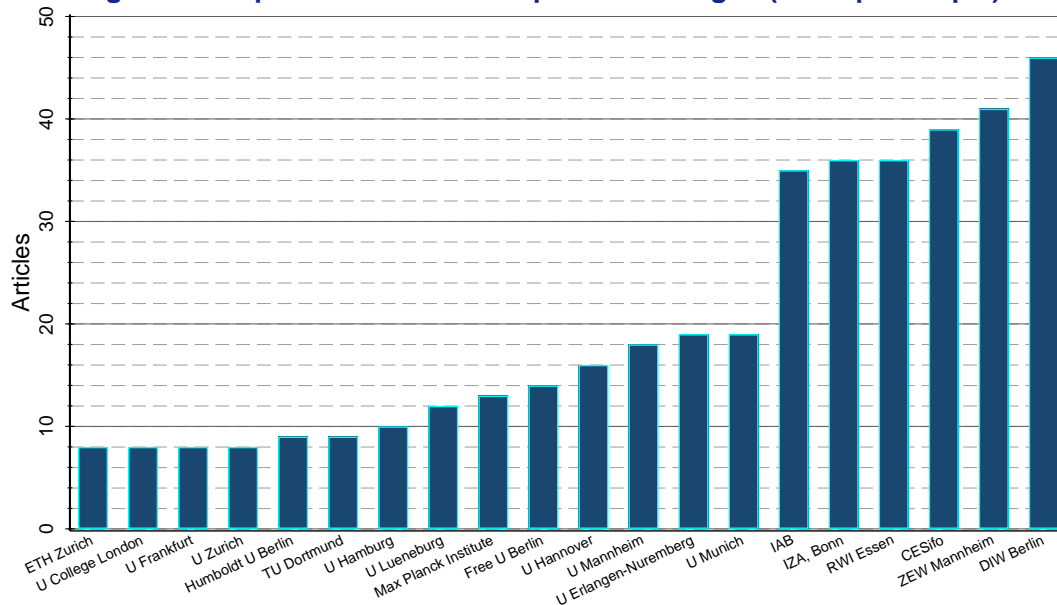
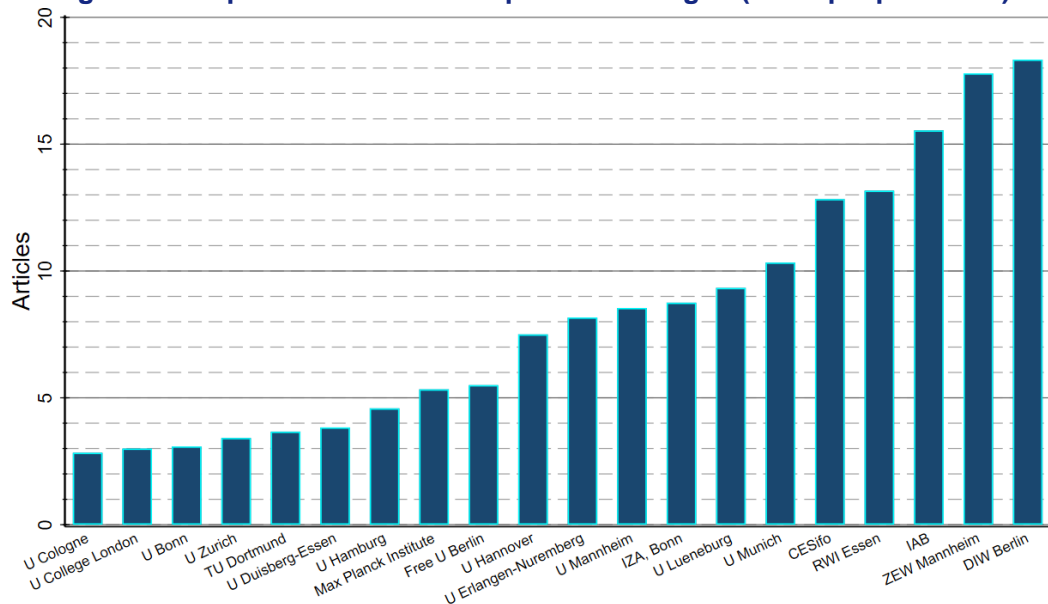


Figure 4 – Top 20 des institutions pour l'Allemagne (métrique pondérée)



Note : la métrique non pondérée compte les occurrences des institutions, indépendamment du nombre d'auteurs et d'institutions à l'origine de l'article. À l'inverse, la métrique pondérée pondère les occurrences des institutions par le nombre d'auteurs et d'institutions à l'origine de l'article. Cette dernière assure que chaque article « vaut » au total un point, qui est ensuite partagé entre auteurs et entre institutions. Par ailleurs, le classement repose sur les institutions (universités, grandes écoles) et non sur les laboratoires de recherche. Enfin, le comptage est réalisé en cumulé sur l'ensemble de la période, depuis la date d'entrée des revues dans la base EconLit, variable selon les revues, et jusqu'en 2016.

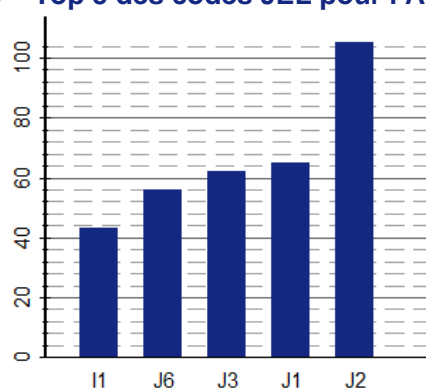
Source : EconLit, traitement des auteurs

Il est aussi important de relever la non-centralité des instituts, chaque centre se trouvant dans une ville différente. En outre, les instituts de recherche sont une tradition ancienne en Allemagne – le *DIW* et le *RWI* sont nés dans les années 1920 – mais leurs activités d'évaluation sont apparues avec la demande publique, surtout après la réunification de l'Allemagne.

3. Des évaluations qui portent majoritairement sur la thématique de l'emploi

Comme l'indique le *Policy analysis in Germany* de l'OCDE (2013)¹⁰, la plupart des champs de politiques publiques sont couverts par l'évaluation. En témoigne la variété des disciplines portées par les institutions de recherche. Ce sont essentiellement les ministères fédéraux, et dans une moindre mesure les Länder, qui sont à l'origine de la décision d'évaluer un programme ou une politique publique, mais de manière inégale. En l'occurrence, du fait des réformes nombreuses et de la qualité des données disponibles, ce sont les domaines touchant au marché du travail qui sont les plus représentés, avec plus d'un tiers des évaluations.

Figure 5 – Top 5 des codes JEL pour l'Allemagne



Note de lecture : nombre d'apparitions d'un code JEL de catégorie 2 jusqu'en 2016.

Liste des codes JEL : **I1**-Santé ; **J6**-Mobilité, chômage, postes vacants et travailleurs immigrés. **J3**-Salaires, indemnités et coût du travail ; **J1**-Économie démographique ; **J2**-Demande et offre de travail.

Source : EconLit, traitement des auteurs

En particulier, l'évaluation des réformes Hartz a mobilisé plus de 100 chercheurs sur près de 20 instituts de recherche (Deutscher Bundestag, 2006b), en plus de quelques travaux universitaires. Les résultats de ces évaluations sont compilés dans un rapport de plus de 2 000 pages pour un financement estimé à 10,3 millions d'euros (Boockmann *et al.*, 2014). D'autres évaluations emblématiques peuvent être citées, notamment :

- l'évaluation des salaires minimum et l'évaluation des programmes d'accès à l'emploi des personnes réfugiées, commandées par le ministère du Travail et des Affaires sociales (BMAS) ;
- l'évaluation de politiques familiales notamment sur l'emploi des femmes, commandée par le ministère des Affaires familiales, du Troisième âge, des Femmes et de la Jeunesse (BMFSFJ) ;
- l'évaluation de programmes de coopération internationale, commandée par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) ;
- l'évaluation de la fermeture prématurée de centrales à charbon, commandée par le ministère des Affaires économiques, de l'Innovation, du Numérique et de l'Énergie de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

¹⁰ Page 7.

AXE II – PLACE DES ÉVALUATIONS D'IMPACT DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION

1. Le rôle central de la DeGEval dans la diffusion de pratiques d'évaluation

Tandis que les ministères, comme celui du Travail et des Affaires sociales (*BMAS*), proposent régulièrement des formations continues autour des méthodes d'évaluation des politiques publiques, certains instituts (*DIW*, *IAB*, etc.) proposent des formations doctorales, le plus souvent ouvertes aux personnels administratifs. Certaines universités germanophones proposent également des programmes d'études en matière d'évaluation, comme les universités de Bern et de la Sarre. Toutefois, c'est bien la *DeGEval* qui participe sans doute le plus à la professionnalisation des évaluateurs et au développement d'un cadre théorique de référence¹¹. Elle le fait notamment en proposant des cours de formation et de perfectionnement ; en animant un réseau junior (*Nachwuchsnetzwerk*) et en décernant chaque année le Prix du Jeune Chercheur de la *DeGEval* (*DeGEval-Nachwuchspreis*) ; en relayant les évaluations entre acteurs institutionnels et universitaires ; ou encore en hébergeant un forum d'échanges autour de l'évaluation. Les standards (*Standards für Evaluation*) énoncés par la *DeGEval* mentionnent en particulier des aspects déontologiques devant être respectés par les évaluateurs, comme l'impartialité dans la conduite de l'évaluation et l'accès des résultats aux parties prenantes.

2. Des évaluations ex post obligatoires...

Depuis 2013, le gouvernement fédéral exige que tous les projets de réglementation entraînant des coûts supérieurs à un million d'euros soient soumis à une évaluation au bout de trois à cinq ans. Dans son rapport annuel (*NKR*, 2018), le *NKR* indique avoir reçu 21 évaluations, dont 10 au titre de l'obligation légale. Toutefois, la Cour fédérale des comptes (*Bundesrechnungshof*), chargée du contrôle des comptes publics en Allemagne, signale régulièrement des lacunes en termes de méthodologie, de compétences et de ressources¹². En dépit des standards diffusés par la *DeGEval*, le *NKR* souligne pour les évaluations de 2017-2018 le manque de clarté des critères d'évaluation, la proportion faible d'analyses empiriques ou encore l'absence de recommandations concrètes. À cet égard, le Parlement fédéral commande près de 200 rapports par an sans pour autant définir de standards méthodologiques qui seraient communs à l'ensemble des rapports.

Pour répondre à ces lacunes, le contrôle de la qualité des évaluations tend récemment à s'organiser, voire à s'institutionnaliser. Ainsi, les instituts de recherche à financement public sont contrôlés par le *Wissenschaftsrat*, une instance dont la commission scientifique est composée de 32 membres (parmi lesquels 24 scientifiques), de même

¹¹ D'autres guides émanent d'universitaires mais aussi de ministères. Voir notamment [Leitfaden zur Gesetzesfolg Enabschätzung](#) et [Arbeitshilfe zur Gesetzesfolgenabschätzung](#).

¹² Voir par exemple le [rapport annuel](#) de la Cour fédérale des comptes de 2018.

que les instituts adhérant à la *Leibniz Gemeinschaft* (voir Encadré 2) sont évalués au moins tous les sept ans par le *Senate, Evaluation Committee* comprenant des ministres de la recherche du gouvernement fédéral, des Länder et des experts extérieurs. Au sein même des instituts, la qualité des évaluations est principalement assurée par la présence de membres académiques dans les conseils scientifiques. Ainsi, par exemple, le *DIW* Berlin possède un « *Scientific Advisory Board* » composé en 2014 de 11 universitaires internationaux.

Encadré 2 – La Leibniz Gemeinschaft

La *Leibniz Gemeinschaft* est une association qui regroupe, en 2015, 89 centres de recherche scientifique, économique et sociale. Parmi eux, le *DIW* Berlin, le *RWI* ou encore le *WZB*. Son budget est de 1,73 milliard d'euros en 2015, dont plus de 1 milliard de financements publics (État fédéral ou Länder). Si la part correspondant aux évaluations n'est pas aisément quantifiable, elle s'élève au moins à plusieurs dizaines de millions d'euros. En outre, l'association organise chaque année la « *Leibniz Competition* », pour un budget de 26 millions d'euros, pour décerner à ses membres la conduite d'un projet d'évaluation selon des critères d'excellence scientifique. Ainsi, par exemple, le *DIW* Berlin a obtenu en 2015 – avec l'université de Potsdam et l'*IAB* – la conduite de la première étape (sur trois ans) d'une évaluation des effets de l'instauration d'un salaire minimum à l'échelle fédérale. Ce projet intitulé « *EVA-MIN* » – qui dispose d'un site internet dédié en allemand – a la particularité de ne pas avoir été commandé par le gouvernement fédéral.

Si le financement des évaluations n'est pas imposé et encadré par la loi, il apparaît que les évaluations sont le plus souvent financées par les ministères ou par le gouvernement, grâce aux recettes fiscales. Elles le sont parfois aussi par d'autres institutions publiques (comme le *GIZ*, le *KfW* ou la *Minimum Wage Commission*), des fondations de recherche (comme la *German Science Foundation* ou la *Volkswagen Foundation*), ou encore des institutions de recherche indépendantes.

3. ...mais de qualité, de transparence et d'utilité variables

De plus, il n'existe pas d'obligation légale de publier ou rendre publics les résultats d'évaluations. Aussi la mise à disposition des évaluations se fait-elle de façon discrétionnaire, à l'initiative des ministères ou des donneurs d'ordre. La publication de l'évaluation des réformes Hartz par exemple est parcellaire, faisant apparaître tantôt uniquement des rapports intermédiaires pour certaines réformes, tantôt uniquement des rapports finaux, voire aucun rapport du tout (Boockmann *et al.*, 2014). En signe d'ouverture, et à l'inverse, l'Agence de coopération internationale allemande (*GIZ*) a publié en 2016 l'ensemble des études qu'elle mettait en œuvre en son nom et avec l'accord du *BMZ*, le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement¹³. En définitive, il n'existe pas de répertoire national regroupant l'ensemble des travaux d'évaluation, et rares sont les acteurs qui proposent des résumés « grand public » de leurs travaux. Aussi l'OCDE recommande-t-elle à l'Allemagne de rendre publiques les études

¹³ www.giz.de/en/downloads/GIZ_EVAL_EN_general%20description.pdf.

d'impact, mais aussi de mener davantage de consultations des parties prenantes et du grand public, aujourd'hui facultatives (OCDE, 2015).

Enfin, et si les travaux d'évaluation se multiplient, leur utilisation dans le cadre des décisions politiques reste très limitée (Wollman, 2016) ; il leur est parfois prêté une influence manifeste, relativement au maintien, à la modification ou au retrait d'une mesure ou d'une loi, comme les mesures d'aide aux pays en développement, les réformes Hartz ou encore la loi sur l'allocation parentale (Jacobi et Kluge, 2007). En outre, l'intérêt gouvernemental pour l'évaluation peut varier. Certaines réformes importantes, comme celles des retraites et de l'instauration d'un salaire minimum entre 2012 et 2014, n'avaient pas, selon le NKR, fait l'objet d'études d'impact rigoureuses (Dirk Zeitz, 2016). Par ailleurs, si les *Joint Rules of Procedures for the Federal Ministries* rendent les études préalables de projet de loi obligatoires, elles n'entraînent pas de sanction automatique en cas de manquement de la part des ministères concernés. Qui plus est, le gouvernement peut contourner cette obligation en faisant porter son projet par un député, les propositions de loi ne faisant pas obligatoirement l'objet d'une étude d'impact. Quant aux évaluations *ex post*, les ministères fédéraux depuis 2013¹⁴ doivent pour chaque projet de loi indiquer dans un memorandum explicatif si une évaluation *ex post* est prévue. Cette disposition s'inspire d'une pratique développée depuis les années 2000 par les Länder (Veit et Jantz, 2013) (voir encadré 3) mais reste rarement appliquée à ce jour.

Encadré 3 – Le développement des législations « sunset » dans les Länder

Quelques Länder sont pionniers dans le domaine des législations « sunset », c'est-à-dire des législations qui incluent une date automatique d'expiration, et le plus souvent, en conséquence, une évaluation *ex post*. Dans la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la Hesse et la Sarre par exemple, plus de 60 % des réglementations régionales ont une date d'expiration, là où la Bavière a opté pour une revue de toutes les réglementations tous les cinq ans. Veit et Jantz (2012) font aussi état de la création dans certains Länder (Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Hesse, etc.) de conseils consultatifs, chargés d'examiner la qualité des évaluations *ex ante* et *ex post* des projets de loi.

¹⁴ Il s'agit d'une mesure prise dans le cadre du Programme de travail « Mieux légiférer » (« *Bessere Rechtsetzung* »).

Annexe 1

Grille d'analyse par pays

Introduction : le contexte institutionnel de l'évaluation des politiques publiques

- **Dates et définitions clés concernant l'évaluation**
- **Cartographie des principaux acteurs de l'évaluation des politiques publiques** (entendu au sens large et pas seulement dans le sens plus étroit de l'évaluation d'impact avec contrefactuel).

Axe I – La production d'évaluations d'impact

- **Volume et évolution de la production académique**
 - Combien d'évaluations d'impact ont été publiées depuis une quinzaine d'années dans ce pays ?
 - Y a-t-il eu une augmentation notable du nombre d'évaluations d'impact ces dernières années ?
- **Principaux producteurs et focus sur quelques structures remarquables**
 - Description succincte des structures (origine, objectifs, ressources, etc.)
 - Domaines concernés, méthodes utilisées, ouverture aux expérimentations
 - Origine des évaluations : auto-saisines ou commandes extérieures (par qui ?)
- **Thématiques couvertes et évaluations emblématiques**
 - Domaines de la politique publique les plus traités (éducation, emploi, logement, santé, environnement, exclusion, fiscalité, etc.) à partir des codes JEL et explications possibles : offre (de données) plus importante, demande sociale ou politique dans certains secteurs ?

Encadré : exemples de projets emblématiques, auteurs des évaluations, budget, résultats.

Axe II – Place des évaluations d'impact dans les processus de décision et les pratiques

Critère 1 : Degré d'ouverture du milieu administratif aux chercheurs en économie

- **Politique de recrutement des chercheurs dans l'administration et de formation des fonctionnaires à l'évaluation d'impact**
 - Q1 : Existe-t-il des procédures RH permettant de recruter des chercheurs en économie sur des postes de cadres dans l'administration et permettant ensuite de valoriser ces expériences dans les carrières académiques ?

- Q2 : Existe-t-il des actions de sensibilisation et des formations (initiale et continue) à l'évaluation d'impact des politiques publiques pour les cadres de l'administration et les décideurs publics ?
- **Mise en place de partenariats entre l'administration et les chercheurs**
 - Q3 : Existe-il des formes de partenariats entre l'administration et la recherche en économie ?
 - *Si oui, lesquelles (conventions, conseils scientifiques, chaires, financement de structures, etc.) ?*
 - *Pour quoi faire ? (réfléchir aux modalités d'évaluation ex post d'une nouvelle mesure avant son instauration ; réaliser des évaluations ; accompagner des fonctionnaires pour qu'ils puissent eux-mêmes les réaliser ; synthétiser la littérature académique ; former aux méthodes)*

Critère 2 : Qualité des dispositifs formels favorisant la conduite d'évaluations d'impact des politiques publiques

- **Instances et structures**
 - Q4 : Existe-t-il une instance de coordination des évaluations d'impact ex post ?
 - Q5 : Existe-t-il une programmation annuelle ou pluriannuelle des évaluations d'impact ?
 - Q6 : Existe-t-il une réflexion sur la qualité des évaluations d'impact réalisées par l'administration ?
 - *Quelles en sont les modalités : procédures classiques dans le champ académique (revue par les pairs, comités de lecture...), élaboration de guides méthodologiques, mise en place d'un système de suivi et de contrôle de la qualité de ces évaluations, fait par un acteur dédié, indépendant ?*
- **Processus formalisés et cadre juridique**
 - Q7 : Existe-t-il dans les textes juridiques (législatifs, réglementaires) des dispositions relatives à l'évaluation d'impact¹⁵ ?
 - *Les exigences en termes d'évaluation sont-elles proportionnées à l'importance de la politique publique (par exemple, en termes budgétaires) ? Ces dispositions concernent-elles l'évaluation d'impact des politiques publiques (mesure des effets) ? Sont-elles prescriptives sur les méthodes à employer ?*
 - *Ces dispositions sont-elles nombreuses aujourd'hui dans le pays considéré (volume) ? Sont-elles systématiques (par exemple au-delà d'un certain seuil de dépenses) ? Concernent-elles tous les domaines de la politique publique ?*

¹⁵ Par exemple, il peut s'agir de *post-implementation review* (PIR) dans le cas des études d'impact préalables des projets de loi, ou bien de *sunset* ou *review clause* pour les projets de loi. Une *sunset clause* est une disposition législative qui prévoit l'expiration d'une mesure à une date fixée et qui permet au Parlement de décider à cette date si la mesure doit être reconduite (en l'état ou après quelques modifications) ou supprimée compte tenu de ses résultats. Une *review clause* prévoit le réexamen d'une mesure dans un délai préétabli sans extinction automatique de la mesure.

- *Prévoient-elles une remise des travaux d'évaluation au Parlement ou au gouvernement ? Leur calendrier de réalisation est-il synchronisé avec l'agenda politique/législatif ?*

- **Financement**

- Q8 : Existe-t-il des financements dédiés à l'évaluation d'impact des politiques publiques ?

Critère 3 : Degré de diffusion et d'influence des évaluations

- **Transparence**

- Q9 : Pour les acteurs administratifs seulement : les évaluations d'impact *ex post* sont-elles systématiquement publiées ? Sous quel délai ?
- Q10 : La démarche d'évaluation d'impact est-elle ouverte aux parties prenantes (comité pluraliste, consultation préalable...) ?

- **Diffusion et réception**

- Q11 : Des collections spécifiques sont-elles disponibles pour le grand public, les médias, les décideurs, les professionnels (*Policy Brief*, synthèses de la recherche, etc.) ?
- Q12 : Existe-t-il des plateformes d'accumulation et de vulgarisation des résultats des évaluations d'impact de politiques publiques ?
- Q13 : Existe-t-il des lieux ou des temps d'échanges et de mise en débat des résultats des évaluations d'impact ?

- **Utilisation et influence**

- Q14 : Existe-t-il une réflexion sur l'utilisation des résultats des évaluations d'impact dans la décision publique ou les pratiques ?
- Q15 : Existe-t-il des formes d'incitations ou de contraintes à l'utilisation des évaluations d'impact (par les décideurs, les fonctionnaires, les professionnels) ?

Encadré : exemples d'évaluations emblématiques et suites données à leurs résultats

Annexe 2

Dates clés de l'évaluation

1970	Loi fédérale « Évaluation des rendements » (<i>Erfolgskontrollen</i>) pour les mesures gouvernementales
1990	Réunification de l'Allemagne et début de la professionnalisation de l'évaluation
1990	Première publication du livre sur l'évaluation avec une perspective allemande (Wottawa et Thierau)
1997	Création de la société allemande d'évaluation (DeGEval)
2002	Première édition de la revue <i>Journal for Evaluation (Zeitschrift für Evaluation—ZfEv)</i>
2002	DeGEval-Standards for Evaluation (<i>Deutsche Gesellschaft für Evaluation</i>)
2004	Accès aux micro données sur le marché du travail de l'IAB
2006	Programme de réduction de la bureaucratie
2006	Programme de E-gouvernement
2006	Évaluation des réformes Hartz
2013	Évaluation <i>ex post</i> obligatoire des réglementations de plus de 1 million d'euros
2016	L'Agence de coopération internationale allemande (GIZ) publie l'ensemble des études qu'elle mettait en œuvre en son nom

Annexe 3

Principaux instituts de recherche

DIW – Berlin

L'institut allemand pour la recherche en économie (*Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung*) est un institut de recherche indépendant créé en 1925. Son statut est celui d'une association. C'est un institut indépendant à but non lucratif dont l'objectif est d'éclairer à la fois le débat économique national et le débat international. L'institut est financé aux deux tiers par des fonds publics, à parts égales entre l'État fédéral et le Land de Berlin où il est implanté. Le reste du financement provient de contrats de recherche et de donations. En 2016 son budget est de 28,6 millions d'euros. Il s'appuie sur 334 employés, dont 139 académiques. L'institut bénéficie aussi de l'apport de chercheurs externes. Il propose un programme doctoral avec environ 15 bourses de thèse par an en coopération avec les plus grandes universités d'Allemagne. Son fonctionnement académique se divise en quatre clusters de recherche et neuf départements : macroéconomie et marchés financiers (macroéconomie, prévision et politique économique, économie internationale) ; développement durable (énergie, transport et environnement, politique climatique) ; économie industrielle (entreprise et marché, concurrence et consommateur) ; finance publique et condition de vie (économie publique, éducation et famille). Le DIW est membre de l'association Leibnitz. Il est en particulier en charge de SOEP (*Sozio-oekonomisches Panel*), un panel constitué de 11 000 ménages et initié en 1984.

ZEW – Mannheim

Le centre Leibniz pour la recherche européenne en économie (*Leibniz-Zentrum für Europäische Wirtschaftsforschung*) situé à Mannheim est un institut de recherche indépendant fondé en 1990. Sa structure juridique est celle d'une société à responsabilité limitée (*GmbH*). Le centre a été fondé sur la base d'une initiative privée/publique avec le Land de Bade-Wurtemberg en coopération avec l'université de Mannheim. Le cœur de la recherche du centre est d'étudier le fonctionnement des marchés et des institutions en Europe. Le ZEW est membre de l'association Leibnitz. En 2016, son budget était de 19,3 millions d'euros, 54 % étant financés par le Land de Bade-Wurtemberg et le ministère fédéral des Affaires économiques et de l'Énergie. Le reste est financé par des projets de recherche. Le centre emploie 188 personnes, dont 123 académiques. Il ne propose pas d'enseignement. Il se compose de sept départements de recherche : marché du travail et ressource humaine ; économie de l'innovation et dynamique industrielle ; économie numérique ; finance internationale ; économie et ressource environnementale, management environnemental ; fiscalité d'entreprise et finances publiques ; et politique sociale et redistribution. Le ZEW abrite aussi un groupe de travail sur le design de marché. Il publie un indicateur mensuel sur le sentiment économique. Il possède aussi un centre de données, appelé « ZEW-FDZ ».

IAB - Nuremberg

L'Institut pour la recherche sur l'emploi (*Institut für Arbeitsmarkt- und Berufsforschung*) est une unité de recherche spéciale du Service fédéral pour l'emploi (BA pour *Bundesagentur für*

Arbeit). L'institut a été créé en 1967 par une loi sur le marché du travail. L'IAB est basé à Nuremberg. Il possède néanmoins un réseau régional de 10 bureaux. En 2017, l'IAB employait 274 personnes (équivalent temps plein) dont 187 académiques. Le budget est estimé entre 30 et 40 millions d'euros. L'IAB a pour mission d'explorer et d'expliquer les causes et les structures du chômage en accompagnant et en évaluant les différentes politiques dans le secteur. Bien que l'institut dispose d'une certaine autonomie sur son agenda de recherche, il doit répondre aux besoins du BA et du ministère du Travail et des Affaires sociales (dont dépend le BA) pour leur question de recherche. Un programme doctoral existe en coopération avec la School of Business and Economics de l'université d'Erlangen-Nuremberg. L'institut est organisé en six domaines de recherche : macroéconomie et institutions ; études du marché du travail régional et international ; politique du marché du travail ; établissement, qualification et occupation ; chance de la vie sur le marché du travail ; méthodologie et donnée. L'IAB possède un centre de données (FDZ) afin de mettre à la disposition des chercheurs les données du BA et de l'IAB. L'IAB-FDZ est une unité du BA sous la direction de l'IAB. L'IAB conduit aussi un certain nombre d'enquêtes, la principale concernant 16 000 employeurs.

CESifo Group - Munich

Le groupe CESifo est un groupe de recherche en économie créé en 1999 par le regroupement du Centre d'étude économique (CES), de l'institut Ifo (*Institut für Wirtschaftsforschung*) à l'université de Munich LMU) et du CESifo GmbH (*Munich Society for the Promotion of Economic Research*). Le groupe est né en 1999 afin de mutualiser les moyens de recherche de l'institut Ifo et du CES pour asseoir une position internationale de Munich au niveau économique. L'institut Ifo a été fondé en 1949 sous la forme d'une association à but non lucratif. C'est l'un des instituts les plus cités des médias allemands. Il est fortement lié à l'université Ludwig Maximilian de Munich (LMU) et depuis 2002 il est officiellement un institut de cette université. Cet institut est notamment responsable de l'*Ifo Geschäftsklimaindex*, un indicateur du moral des patrons et du climat des affaires en Allemagne sur une enquête auprès de 7 000 chefs d'entreprise. L'institut Ifo possède aussi une antenne à Dresde. En 2017, l'institut est composé de 220 membres dont la moitié sont des académiques. Son budget en 2017 est de 11,53 millions d'euros. Le CES est un centre de l'université Ludwig Maximilian de Munich fondé en 1991 afin de promouvoir les échanges entre la communauté scientifique internationale et les chercheurs en économie de LMU. La CESifo GmbH est une société privée créée en 1999 et détenue à parts égales par l'Ifo Institut et l'université Ludwig Maximilian. Son but est de financer la recherche au sein du groupe CESifo. L'institut fait partie de l'association Leibniz.

RWI - Essen

Fondé en 1926 et institut de recherche indépendant depuis 1943, l'Institut Leibniz pour la recherche en économie (*Rheinisch-Westfälisches Institut für Wirtschaftsforschung*) est une association à but non lucratif pour la promotion du bien commun dans le domaine de la science économique. Son spectre couvre l'ensemble des champs de la discipline avec un accent particulier sur le conseil basé sur des faits scientifiques. L'institut est financé par le gouvernement fédéral et l'État fédéral de Rhénanie/Nord-Westphalie, son budget en 2017 est de 9,8 millions d'euros. L'institut emploie 116 personnes, dont 77 académiques. Le RWI est membre de la *Ruhr Graduate School in Economics* (RGS Econ), qui regroupe un

programme doctoral en économie entre les départements d'économie de Bochum, Dortmund, Essen et Duisburg. Le RWI est divisé en quatre grands départements : marché du travail, éducation et population ; économie de la santé ; macroéconomie et finances publiques ; environnement et ressources. Chacun des départements étant composé de plusieurs groupes de recherche. L'institut dispose aussi d'un bureau à Berlin. Il fait partie de l'association Leibniz.

Annexe 4

Les réformes Hartz

Liste des contrats pour l'évaluation des réformes Hartz

Paquet de travail / module	Intitulé	Contenu	Mandataire
1	Efficacité des instruments		
1a	Réalignement des services de l'emploi	Placement, marché de l'emploi virtuel, bon de placement, sollicitation d'un tiers pour le placement, Agence des services du personnel (<i>Personal-Service-Agentur</i>)	WZB, infas
1b	Promotion de la formation professionnelle et des paiements de transfert	Promotion de la formation professionnelle, coupon de formation, mesures de transfert, allocation de transfert à court terme	IZA, DIW, infas
1c	Mesures de création d'emplois	Mesures de création d'emplois, mesures d'ajustement structurel	SÖSTRA, IMU-Institut, PIW, COMPASS
1d	Subventions d'intégration et indemnités	Subventions d'intégration, prime contributive, indemnités	ZEW, IAB, IAT
1e	Démarrage d'entreprise	Démarrage d'entreprise (subvention à la création d'entreprise, allocation de transition, subvention de recrutement à la création)	IAB, DIW, sinus, GfA, infas
1f	Amélioration du cadre de la politique de l'emploi et des effets macroéconomiques d'une politique active du marché du travail	Intérim, jobs mini et midi, emploi à durée déterminée de personnes âgées, benchmarking, analyse macroéconomique du marché de travail	RWI, ISG, IWH, GISA, Prof. Burda
2	Restructuration organisationnelle de l'Agence fédérale de l'emploi		Iso-Institut, Peter Ochs
3	Acceptation de l'Agence fédérale de l'emploi		infas
4	Soutien administratif à l'évaluation	Coordination de l'évaluation Hartz (préparation, gestion, rapport global)	Team Dr. Kaltenborn
5	Fourniture, traitement et archivage des données dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre des propositions Hartz		IAB

Références et sources

Entretiens (entre juin et août 2019)

Prof Dr. Michael Lechner, University of St. Gallen, Swiss Institute of Empirical Economic Research

Prof Dr. Melanie Arntz, Leibniz-Zentrum für Europäische Wirtschaftsforschung, ZEW

Prof Dr. Christopher Schmidt, Rheinisch-Westfälisches Institut für Wirtschaftsforschung - Essen, RWI Essen

Stephan Naundorf, Chancellerie fédérale, responsable de l'unité « Better Regulation with the parliamentary groups »

Ouvrages, articles et rapports consultés

Blum S. et Schubert K. (2013), *Policy Analysis in Germany*, Policy Press.

Bono P.H., Debu S., Desplatz R., Hayet M., Lacouette-Fougère C. et Trannoy A. (2018), « [Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique](#) », *Document de travail*, n° 2018-06, France Stratégie, décembre.

Boockmann B., Buch C.M. et Schnitzer M. (2014), « Evidenzbasierte Wirtschaftspolitik in Deutschland: Defizite und Potentiale », *Perspektiven der Wirtschaftspolitik*, vol. 15(4), De Gruyter, p. 307-323.

Böttcher W., Kerlen C., Maats P., Schwab O. et Sheikh S. (dir.) (2014), « Arbeitsfelder und Herausforderungen der Evaluation », in *Evaluation in Deutschland und Österreich*, Münster: Waxmann, p. 7-14.

Bundesrechnungshof (Cour fédérale allemande) (2014), « [Evaluation von Gesetzen als Prüfungsgegenstand des Bundesrechnungshofes](#) », Zürich, septembre.

COMPASS/IMU/SÖSTRA/PIW (2005), *Evaluation der Maßnahmen zur Umsetzung der Vorschläge der Hartz-Kommission Modul 1c: Arbeitsbeschaffungsmaßnahmen*, Berlin.

D'Hombres B. et Santangelo G. (2019), « [Use of administrative data for counterfactual impact evaluation of active labour market policies in Europe: Country and time comparisons](#) », in Crato N. et Paruolo P. (eds), *Data-Driven Policy Impact Evaluation: How Access to Microdata is Transforming Policy Design*, Springer International Publishing, p. 271-287.

DeGEval (2008), [Recommendations for Clients of Evaluations. An Introductory Brochure for the Field of Public Administration](#).

DeGEval (2017), « [The Future of Evaluation](#) », *Position paper 10 of the DeGEval*, novembre.

Deutscher Bundestag (2006a), [Unterrichtung durch die Bundesregierung](#), Bericht 2006 der Bundesregierung zur Wirksamkeit moderner Dienstleistungen am Arbeitsmarkt, p. 27.

Deutscher Bundestag (2006b), « [Die Evaluierung von Hartz I-III im Überblick](#) », *Info-Brief*, p. 3.

Furubo J.-E., Rist R.C. et Sandahl R. (2002), *International Atlas of Evaluation*, Transaction Publishers.

Kaltenborn B. (2004), *Evaluation der Maßnahmen zur Umsetzung der Vorschläge der Hartz-Kommission Modul 4: Administrative Unterstützung bei der Evaluation*, Berlin.

Hartz P., Bensel N., Fiedler J., Fischer H., Gasse P., Jann W., Kraljic P., Kunkel-Weber I., Luft K., Schartau H., Schickler W., Schleyer H. E., Schmid G., Tiefensee W. et Voscherau E. (2002), *Moderne Dienstleistungen am Arbeitsmarkt*, Bericht der Kommission, Bundesministerium für Arbeit und Sozialordnung, Berlin, octobre.

IAB/DIW/sinus/GfA/Infas (2005), *Evaluation der Maßnahmen zur Umsetzung der Vorschläge der Hartz-Kommission Modul 1e: Existenzgründungen*, Nürnberg.

Infas (2004), *Evaluation der Maßnahmen zur Umsetzung der Vorschläge der Hartz-Kommission Modul 3: Akzeptanz der Bundesagentur für Arbeit*, Bonn.

Iso-Institut (2006), *Evaluation der Maßnahmen zur Umsetzung der Vorschläge der Hartz-Kommission Modul 2: Organisatorischer Umbau der Bundesagentur für Arbeit*, Saarbrücken.

IZA/DIW Berlin/Infas (2006), *Evaluation der Maßnahmen zur Umsetzung der Vorschläge der Hartz-Kommission Modul 1b: Förderung beruflicher Weiterbildung und Transferleistungen*, Bonn.

Lenihan A. (2013), *Lessons from abroad: International approaches to promoting evidence-based social policy*, Alliance for Useful Evidence, juillet.

Mosley H. (2011), *Institutional vs. Market evaluation: is Germany an alternative model? Evaluation of labour market policies and programmes: Methodology and practice*, United Kingdom, septembre.

Nationaler Normenkontrollrat (NKR) (2018), *Germany: Less Bureaucracy, More Digital Services, Better Regulation. Let's get to it!*, Annual Report 2018, National Regulatory Control Council.

OCDE (2015), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Germany 2015*.

Rech J. (2013), « Studienevaluation und berufliche Perspektiven von Absolvent(inn)en des 'Master of Evaluation': Ergebnisse einer Absolvent(inn)enbefragung », in *Zeitschrift für Evaluation*, vol. 12(1), p. 131-150.

RWI/ISG (2006), *Evaluation der Maßnahmen zur Umsetzung der Vorschläge der Hartz-Kommission Modul 1f: Verbesserung der beschäftigungspolitischen Rahmenbedingungen und Makrowirkungen der aktiven Arbeitsmarktpolitik*, Essen.

Struhkamp G. (2007), « [Evaluation in Germany: An overview](#) », *Journal of MultiDisciplinary Evaluation*, vol. 2(3), p. 180-194.

Veit S. et Jantz B. (2012), « Sunset legislation: Theoretical reflections and international experiences », in *Better Business Regulation in a Risk Society*, Springer, p. 267-282.

Widmer T., Beywl W. et Fabian C. (eds) (2009), *Evaluation: ein systematisches Handbuch*, Springer-Verlag.

Wollman H. (1997), « Evaluation in Germany », European Evaluation Society, Newsletter 3.

Wollman H. (2016), « Utilization of evaluation results in policy-making and administration: A challenge to political science research », *Croatian and Comparative Public Administration*, 16(3), p. 433-458.

Wottawa H. et Thierau H. (1998), *Lehrbuch: Evaluation*, 2^e édition, Bern, Hans Huber.

WZB/Infas (2006), *Evaluation der Maßnahmen zur Umsetzung der Vorschläge der Hartz-Kommission Modul 1a: Neuausrichtung der Vermittlungsprozesse*, Berlin.

Zeitz D. (2016), « Better regulation in Germany as quality assurance system: Recent development and current challenges », *Netherlands Administrative Law Library*, juin.

ZEW, IAB, IAT (2005), *Evaluation der Maßnahmen zur Umsetzung der Vorschläge der Hartz-Kommission Modul 1d: Eingliederungszuschüsse und Entgeltsicherung*, Nürnberg, Gelsenkirchen und Mannheim.

Principaux sites internet consultés

La Société allemande de l'évaluation (Gesellschaft für Evaluation, DeGEval) : www.degeval.org/home/ et www.degeval.org/de/ueber-uns/ziele/.

Le Centre de sciences sociales de Berlin (*Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung, WZB*) : www.wzb.eu/en.

L'Institut allemand pour la recherche économique (*Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung, DIW*) : www.diw.de/deutsch.

L'Institut pour la recherche économique en Rhénanie-du-Nord-Westphalie – Essen (*Rheinisch-Westfälisches Institut für Wirtschaftsforschung - Essen, RWI Essen*) : www.rwi-essen.de.

L'Institut Ifo pour la recherche économique (*Ifo Institut für Wirtschaftsforschung*) : www.ifo.de.

L'Institut d'économie du travail (*Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit, IZA*) : www.iza.org.

L'Institut pour la recherche sur l'emploi (*Institut für Arbeitsmarkt und Berufsforschung, IAB*) : www.iab.de.

L'Institut de sciences sociales appliquées (*Institut für angewandte Sozialwissenschaft, Infas*) : www.infas.eu.

Le Centre d'évaluation de l'université de Sarrebruck (*Centrum für Evaluation der Universität des Saarlandes, CEval*) : <http://new.ceval.de/modx/enindex.php?cultureKey=en&q=index.php> et www.master-evaluation.de/.

Université de Bern : www.evaluationsstudium.unibe.ch/studiengaenge/.

Le Centre pour l'évaluation et le développement (*Zentrum für Evaluation und Entwicklungsforschung, C4ED*) : <http://c4ed.org>.

L'Institut allemand pour l'évaluation et le développement (*Deutsches Evaluierungsinstitut der Entwicklungszusammenarbeit, DEval*) : www.deval.org/en/.

Le Centre de recherche économique européenne (Leibniz-Zentrum für Europäische Wirtschaftsforschung, ZEW) : www.zew.de/en/.

L'Institut allemand de la Jeunesse (*Deutsches Jugendinstitut - DJI*) : www.dji.de.

Société Prognos : www.prognos.com/en/.

Le Conseil national de contrôle réglementaire (*Nationaler Normenkontrollrat, NKR*) : www.normenkontrollrat.bund.de/nkr-de.

RETROUVEZ
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



[france-strategie](https://www.linkedin.com/company/france-strategie)



[FranceStrategie](https://www.facebook.com/FranceStrategie)



[@FranceStrategie_](https://www.instagram.com/FranceStrategie_)



[StrategieGouv](https://www.youtube.com/StrategieGouv)



FRANCE STRATÉGIE

Institution autonome placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens.